



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset, Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 5K2

Le bulletin de l'**ACCPC**

Association canadienne des chefs de police

HIVER 2006



« à l'avant-garde
du progrès policier... »

CONTRIBUER À ENRAYER LE CARNAGE : UNE INITIATIVE DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE L'ACCP



Responsables du projet : sergent d'état-major André Lemaire - GRC, surintendant Steve Grant – Service de police de Toronto, Aysha Rajan – GRC, sergent d'état-major par intérim, Scott Lawson – PPO, et inspecteur Stan McNeil – GRC

Un article d'Aysha Rajan, Section nationale de la sécurité routière, GRC

Au Canada, près de 3 000 personnes sont tuées et plus de 200 000 sont blessées chaque année dans des accidents de la circulation. Pour enrayer ce carnage sur nos routes, le gouvernement fédéral a élaboré la Vision sécurité routière 2010 du Canada (VSR), un plan stratégique global de sécurité routière pour que nos routes deviennent les plus sécuritaires au monde. Compte tenu que le comportement de l'utilisateur est l'un des grands facteurs contributifs dans les accidents de la circulation, modifier ce comportement est l'une des solutions clés. En donnant à la police et aux groupes chargés de la sécurité routière accès à des programmes éducatifs, on appuiera les objectifs de VSR 2010, étant donné qu'on leur demande souvent de faire des exposés sur la sécurité routière au public ou aux autres policiers. Mais, comment faire partager cette information?

Pour étudier cette problématique, le Comité de la sécurité routière de l'Association canadienne

des chefs de police a mis sur pied un comité de travail dont le mandat est d'évaluer comment on pourrait utiliser les technologies basées sur le Web pour faciliter l'échange du matériel relatif à la sécurité routière. Ce comité, composé de membres de la Police provinciale de l'Ontario, de la Gendarmerie royale du Canada et du Service de police de Toronto, a créé le Catalogue des programmes de sécurité routière, ressource basée sur le Web que l'on peut consulter par l'intermédiaire d'un lien sur le site <http://www.cacp.ca>. On y trouvera également toute une gamme de matériels appartenant à l'une ou l'autre des agences sur les programmes de sécurité routière, ainsi que des renseignements sur la façon d'y accéder. Le catalogue est tenu à jour sur le site externe des services de sécurité routière de la GRC.

Pour encourager la participation de chacun, on peut y trouver des lignes directrices et des instructions sur la façon d'apporter sa contribution au catalogue. Les gestionnaires du site Web espèrent que toutes les agences canadiennes de police transmettront leurs programmes de sécurité routière aux responsables du catalogue et contribueront, de ce fait, à le rendre plus utile. Chaque agence garde le contrôle de ses propres programmes qu'elle présente et décide de la façon dont ils sont à la disposition des autres. À l'heure actuelle, cinq produits sont disponibles. Les deux premiers, « La semaine de la sécurité routière au Canada » et « Opération Impact », sont des initiatives de l'ACCP. Deux autres visent la conduite avec facultés affaiblies, « Not Ready To Go » et « P.A.R.T.Y. » (Prevent Alcohol and Risk Related Trauma in Youth – Prévenir les risques de traumatisme liés à l'abus d'alcool), tandis que le dernier, « DriveWise » (Conduire avec prudence), traite de la prudence au volant chez les personnes âgées.

Pour de plus amples renseignements sur le Catalogue des programmes de sécurité routière, envoyer un courriel à Traffic_Services@rcmp-grc.ca

TABLE DES MATIÈRES

CCP

- 2 MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 3 BIENVENUE À NOS NOUVEAUX MEMBRES
- 4 ÉVALUATION POSITIVE DE LA MENACE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES AVIONS
- 6 DES LOISIRS SÉCURITAIRES DANS NOS COMMUNAUTÉS, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE
- 7 POLICE ET SÉCURITÉ, UNE DISTINCTION FLOUE
- 8 LA LANGUE DE LA POLICE AU CANADA
- 9 LA VIE EN FAIT DES HÉROS, NON LA MORT
- 10 RENFORCER LES COMMUNAUTÉS CANADIENNES : EXPOSITION NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS
- 10 CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

SUR LA COUVERTURE...

Le chef Jack Ewatski, président de l'ACCP, s'adresse aux participants à la Conférence internationale sur le contre-terrorisme : Partenariats publics et privés, à Washington (DC).

Photo, courtoisie de Greg Teckles, Teckles Photography Inc.

Association canadienne des chefs de police

Hiver 2006



Personnel du bulletin d'information
Rédactrice : Ruth Montgomery
Appuyé par le bureau national de l'ACCP
Laurie Farrell • Dana Geber • Magda Mitilineos
Peter Cuthbert

Conseil d'administration de l'ACCP
Président : Jack Ewatski, Chef,
Service de police de Winnipeg
Vice-présidents :
Vince Bevan, Chef, Service de police d'Ottawa;
Steven Chabot, directeur général adjoint,
Sûreté du Québec; Frank Beazley, Chef, Service
de police régionale de Halifax; Jack Beaton,
Chef, Service de police de Calgary
Secrétaire-trésorier :
Barry King, Chef, Service de police de Brockville
Président sortant : Edgar MacLeod, Chef,
Service de police régional de Cap Breton
Directeur exécutif : Peter Cuthbert

Pour la liste complète des membres du conseil d'administration de l'ACCP, consulter le site www.cacp.ca

Les opinions et commentaires exprimés dans le bulletin 2006 de l'ACCP sont la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la position officielle de l'Association canadienne des chefs de police ou de son exécutif. Toute reproduction des articles ou des illustrations est strictement interdite, sauf autorisation écrite préalable de l'ACCP.

Convention de la Poste-publications no 40065059
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 5K2
Téléphone : (613) 233-1106
Télécopieur : (613) 233-6960
Courriel : cacp@cacp.ca
Website : www.cacp.ca



Conçu et publié par :

CBP Canadian Badge in Uniform Publications Ltd.

Directeur artistique : Richard J. Robertson
courriel : rjr@cbupub.com

Adjointe au directeur artistique : Heather LaFleur

Conceptrice principale / Production d'impression : Ina Silva

OFFICE NATIONALE

420, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K2P 1W4
Tél. : (613) 230-0721 • Téléc. : (613) 230-4964 • Sans frais : 1-800-267-1266
Pour obtenir des renseignements sur les tarifs publicitaires, veuillez composer le 1-800-267-1266

AU SUJET DE L'ÉDITEUR : Le bulletin de l'ACCP est publié pour l'Association canadienne des chefs de police par CBU Publications Ltd. Toute reproduction, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable de l'éditeur. CBU Publications Ltd. n'assume aucune responsabilité quant aux déclarations ou opinions des contributeurs. L'éditeur n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des annonces publiées et ne peut assumer une quelconque responsabilité pour les pertes encourues par qui que ce soit en raison d'une faute de l'annonceur.

M Message du président



Je suis très heureux de poursuivre les efforts de mes prédécesseurs visant à rehausser le profil de l'ACCPC, promouvoir et présenter à un vaste auditoire les réalités actuelles et futures de la police. Cependant, nous ne devons pas nous contenter de sensibiliser les gens, il nous faut prendre contact avec les décideurs de nos gouvernements, de nos entreprises et de nos communautés et leur donner envie de se joindre aux efforts de la police et de bâtir des collectivités plus fortes, en meilleure santé et plus sécuritaires. C'est cette vision partagée des forces de l'ordre du futur qui est la clé de nos efforts progressifs de changement dans des secteurs aussi nombreux que divers.

Je suis fier des initiatives que l'ACCPC a lancées et soutenues pour s'attaquer aux problèmes à l'échelle nationale, ...des efforts de nos comités pour appliquer la technologie à l'échange et à l'amélioration de l'accès à l'information dans l'ensemble du pays grâce au portail d'information de la police...du soutien et de l'aide de notre partenaire Microsoft dans l'enquête sur la pornographie juvénile...des efforts de notre coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés pour réunir divers groupes d'organismes et les amener à promouvoir l'effort communautaire et, ainsi, améliorer la sécurité...des efforts de LEAD pour rassembler divers groupes de population afin de nous aider à comprendre certaines problématiques multiculturelles...du travail de nos membres pour concevoir la Stratégie canadienne antidrogue...du Conseil sectoriel de la police et de son travail sur les questions stratégiques en matière de ressources humaines...des possibilités de perfectionnement professionnel que nous offrent l'IESSI, le sous-comité de la santé mentale, en partenariat avec l'AICP et Reboot Communications, pour n'en nommer que quelques-unes.

Dans ce monde en perpétuelle évolution, la police doit travailler à l'échelle régionale, nationale et internationale pour enquêter sur les affaires complexes et de grande envergure engendrées par la cybercriminalité, le crime organisé, le crime transnational avec des moyens nouveaux et innovateurs. Cependant, malgré toutes nos initiatives sur le plan national et international, il n'en reste pas moins que notre plus grand défi consiste sans doute à équilibrer ce travail et les responsabilités qui pèsent sur nos épaules vis-à-vis nos collectivités locales et nos organisations de police. Lorsque nous leur posons la question, nos concitoyens locaux nous répondent toujours qu'à leurs yeux les plus grands problèmes sont ceux qui ont le plus de chances de les toucher personnellement – la circulation, le vandalisme et les regroupements de jeunes dans les quartiers. Pouvons-nous raisonnablement espérer que nos services de police, dans leur structure actuelle, avec leurs ressources et leur équipement, soient capables de faire face à cette vaste gamme de problèmes? Si ce n'est pas le cas, quels devraient être nos critères pour décider où investir nos efforts et nos ressources? Voilà les questions importantes que j'aimerais que vous vous posiez et sur lesquelles vous devriez travailler avec d'autres professionnels de la police, des gouvernements, des entreprises, des instances dirigeantes et des leaders de la communauté.

Je vous présente mes meilleurs vœux de fin d'année et vous souhaite le succès dans vos entreprises en 2007.

Jack J. Ewatski, président

VEUILLEZ NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT DANS VOS COORDONNÉES

NOM : _____

ADRESS : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : () _____ COURRIEL : _____

→ **RENOYER AU : Association canadienne des chefs de police**

582, rue Somerset Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 5K2

Télé. : (613) 233-1106 • Téléc. : (613) 233-6960 • Courriel : cacp@cacp.ca • Site Web : www.cacp.ca

BIENVENUE à nos nouveaux membres



Nouvelle membre, Kim Armstrong, conseillère juridique, Service de police d'Edmonton, en compagnie de Lynda Bordeleau, conseillère juridique de l'ACCP



Nouvelle membre, surintendante en chef Ruby Burns, GRC, en compagnie du chef Jack Ewasi, président de l'ACCP et d'une invitée



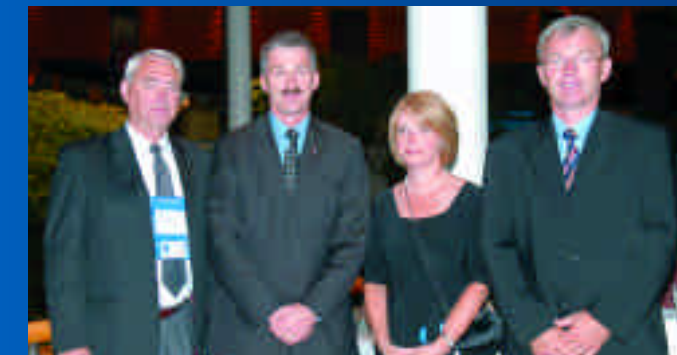
Chef Frank Beazley, Service de police régional de Halifax, et Mme Dorothy Ahlgren Franklin



Peter Cuthbert, directeur exécutif de l'ACCP, en compagnie de Trevor McCagherty, conseiller de l'ACCP



Nouveau membre, surintendant en chef Pat McCloskey, GRC, Division G, et surintendant Jim Rainville, GRC, St. John's



Chef Ed Huzulak, Service de police de Bathurst, nouveau membre, sous-chef Bob Johnston, Force constabulaire royale de Terre-Neuve, et son épouse Gloria, en compagnie du nouveau membre, sous-chef Bill Brown, Force constabulaire royale de Terre-Neuve

L'ACCP souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres :

MEMBRES ACTIFS

Chef Scott Michael Armstrong, Service de police de Vancouver Ouest
M. Thomas Banks, administrateur associé, Service de police régional de Peel
Surintendant en chef Ruby Burns, GRC
Surintendant en chef Mike Cabana, GRC
Comm. adj Line Carbonneau, GRC
Surintendant en chef, Marty Cheliak, GRC
Sous-chef Michael Ewles, Service de police régional de Durham
Lieut. colonel William Garrick, Police militaire
Dir. adj. Mario Harel, Service de Police de Gatineau
Inspecteur d'état-major Steven Robert Izzett, Service de police de Toronto
Lieut. colonel Rodney Lander, Police militaire
Inspecteur Peter Ernest Lennox, Service de police de Toronto
Surintendant Norm Lipinski, Service de police d'Edmonton
Surintendant Jeffrey Lott, GRC
Surintendant en chef Fraser MacRae, GRC
Surintendant William McKinnon, GRC
Surintendant en chef Bud Mercer, GRC
Chef par intérim Bill Naughton, Service de police de Victoria
Sous-chef James Philip Nelson, Service de police de Sarnia
Insp. Johanne Paquin, Service de Police de la Ville de Montréal
Lieut. Colonel Gilles-Maurice Sansterre, Police militaire
Comm. adj Joseph Donat Michel Séguin « Division O », GRC
Surintendant Alan Squires, Police provinciale de l'Ontario
Directeur Ted Vincent, Police provinciale de l'Ontario

MEMBRES ASSOCIÉS

Michelle Farrell, consultante et conseillère, éthique et équité, Service de police de Toronto
Directeur Stephen Fedor, Enquêtes et prévention de la fraude, CIBC
Mme Jennifer Lanzon, directrice exécutive, Association canadienne des commissions de police
M. Jack McGee, président, Justice Institute of British Columbia
Comm. adj Ross Toller, Service correctionnel du Canada

MEMBRES À VIE

Sous-chef Richard Hanson (retraité), Service de police de Calgary
Mme Shirley Heafey (retraitée), Commission des plaintes du public contre la GRC

ÉVALUATION POSITIVE DE LA MENACE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES AVIONS

Par Yves Duguay, Sécurité, Air Canada

Vos policiers viennent de recevoir un appel du service de répartition pour les prévenir que, d'après un appel anonyme, une bombe avait été cachée dans un avion s'envolant de Montréal ce soir à destination de Francfort. Ils ont demandé qu'une transcription de l'appel soit acheminée au centre des opérations de l'aéroport (COA) Pierre-Elliott Trudeau.

Des représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de la Gendarmerie

Quelle serait la réaction de vos policiers? Qu'en pensez-vous?

Pour beaucoup, ce serait tout à la fois de la surprise et de l'étonnement. Dans la plupart des cas, les policiers demandent que l'on évacue l'avion et que l'on fasse une fouille. Auriez-vous la même réaction? À votre avis, qui est responsable d'évaluer la menace dans de telles circonstances et qui a autorité pour prendre cette décision?

convient alors d'en aviser Transports Canada. Seul le Ministère a l'autorité d'infirmier l'évaluation du transporteur.

Bien qu'ils soient tenus de se conformer aux critères édictés dans les règlements, les transporteurs ont également mis au point tout un processus d'évaluation basé sur la méthode de l'identification positive de la menace (IPM). Cette méthode tient généralement compte d'un certain nombre de facteurs et des risques qu'ils représentent :



IL

Y

A

UN

DANS

I

royale du Canada (GRC), de la Sûreté du Québec (SQ), de Transports Canada (TC), de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA), de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), des autorités aéroportuaires, de NAV CANADA, et de la compagnie aérienne, sont déjà sur place au COA au moment où les policiers arrivent. On a déjà donné de l'information à tous ceux qui étaient présents.

Alors même qu'ils essaient, avec leurs collègues, d'identifier la personne qui a appelé et de déterminer quelles mesures il conviendrait de prendre, les policiers sont avisés par le directeur du COA que la compagnie aérienne a terminé son inspection et que, selon elle, il n'y a pas de menace réelle. Le commandant de bord du vol en question est d'accord avec cette évaluation et la compagnie demande que l'avion reçoive l'autorisation de décoller.

En vertu de l'article 55 du Règlement de l'aviation canadien (RAC), le transporteur aérien a toute responsabilité et autorité de décider si une menace est précise. Dans son analyse, la compagnie aérienne doit appliquer les indicateurs de menace stipulés à l'article 10 des Mesures de sûreté des transporteurs aériens (MSTA) afin de déterminer si l'on sait exactement quel est l'appareil visé ou si l'on connaît la localisation éventuelle de l'engin explosif. Si la menace est « précise », il

Qualifier la menace

- Trouve-t-on une combinaison des indicateurs décrits dans les MSTA?

Situation Politique :

- La menace peut-elle être reliée à l'actualité?

Niveau général de la menace :

- A-t-on reçu récemment des menaces contre des intérêts canadiens et/ou plus précisément contre Air Canada?

Information de sécurité spécifique :

- Avons-nous reçu récemment de l'information classifiée sur des menaces en provenance du gouvernement ou des services de police?

Travail :

- Existe-t-il actuellement des conflits entre divers groupes d'employés?

Menace similaire :

- Des menaces similaires, qui se sont révélées être des canulars, ont-elle été proférées?

Contrôle des passagers, des bagages, du fret :

- Le contrôle des passagers, des bagages à main et des bagages enregistrés pour ce vol, ou à l'aéroport, a-t-il donné lieu à des problèmes? A-t-on signalé des incidents pendant le processus d'enregistrement? Un contrôle comparatif approfondi des passagers et des sacs a-t-il été fait?

Liste des passagers :

- Y a-t-il un dignitaire à bord? A-t-on comparé la liste des passagers à celle

Une fois réunie, toute cette information est évaluée par le chef pilote, le directeur du CCO (Centre de contrôle des opérations), et le chef de la sécurité en service sur appel. Si elles s'entendent sur le fait que la menace n'est pas précise, ces trois personnes communiquent l'information au commandant, qui a toute latitude pour accepter ou rejeter leur évaluation.

Vous vous demandez probablement pourquoi les compagnies aériennes ne font pas évacuer et fouiller leurs avions à chaque fois qu'il y a une alerte à la bombe? L'industrie est malheureusement devenue la cible facile de nombreux canulars et de méfaits publics, situations qui sont généralement largement médiatisées. De plus, il existe peu de situations documentées (cas de l'Armée républicaine irlandaise en Angleterre) où une alerte s'est réellement concrétisée par la découverte d'une bombe.

Pour toutes les parties impliquées, dont les policiers, la simple logistique que suppose la gestion de menaces fréquentes

en matière de sécurité. Par ailleurs, une approche éprouvée de l'identification positive de la menace permet dans les faits de pondérer adéquatement la façon de procéder de manière sécuritaire sans ajouter une fardeau supplémentaire à nos ressources dans le domaine de la sécurité et de l'application de la loi ni augmenter la tension et l'inquiétude du personnel ou de nos clients. Bien qu'une alerte à la bombe dans un avion doive toujours être prise au sérieux, la vulnérabilité à ce genre de menace a été atténuée au cours des dernières années par un certain nombre de contre-mesures imposées par les autorités réglementaires et l'adoption de meilleures pratiques chez les transporteurs aériens.

J'aimerais souligner que le processus de l'identification positive de la menace est un outil pour aider toutes les parties concernées à réagir aux alertes à la bombe, mais qui ne remplace pas la communication, la collaboration et le travail d'équipe entre les compagnies aériennes et le personnel chargé de la sécurité et de l'application de la loi dans tous les aéroports.

J'espère que cet article aura jeté un peu de lumière, non seulement sur la façon dont nous gérons les alertes à la bombe, mais également sur l'approche systématique de la sécurité que nous avons élaborée et qui complète très bien le travail des

LA BOMBE L'AVION!



des passagers indésirables? Y a-t-il des personnes déportées ou des prisonniers sous escorte à bord? Des agents de protection ont-ils été affectés à ce vol?

Information du commandant :

- A-t-on repéré des choses inhabituelles, un comportement suspect chez certains passagers à la porte d'embarquement ou à bord de l'avion?

est tout simplement indéfendable, à moins de disposer d'un processus et de procédures éprouvés permettant de faciliter le déploiement de la main-d'œuvre et des ressources quand et où on en a besoin. Sans une évaluation adéquate de l'identification positive de la menace, le nombre même de ces menaces peut, à lui tout seul, compromettre sérieusement les opérations des transporteurs aériens et saper rapidement les ressources de nos services respectifs

diverses forces de police au Canada. Je concluais en disant que l'un des atouts les plus importants de tout transporteur aérien est sa réputation de sécurité et Air Canada ne se risquerait jamais à compromettre cette confiance du public. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à travailler en partenariat avec les forces de police, les exploitants des aéroports et Transports Canada afin de régler les problèmes d'intérêt mutuel.

Des loisirs sécuritaires dans nos communautés, une responsabilité collective

Présenté par : Sharon Jollimore, directrice, Initiatives et alliances nationales, Association canadienne des parcs et loisirs

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) est le chef de file de tout un réseau canadien d'organismes communautaires, de professionnels et de bénévoles convaincus que les parcs et les loisirs sont essentiels à la santé et au bien-être des individus, des familles et des collectivités.

En réponse à un besoin croissant de nos collectivités, l'ACPL a lancé le programme Les loisirs en toute sécurité - Sensibilisation à l'action, une initiative nationale et multisectorielle qui permettra aux collectivités canadiennes de mettre en œuvre des stratégies de prévention du harcèlement et des mauvais traitements qui rendront leurs services de loisirs plus sécuritaires.

L'approche des mauvais traitements et du harcèlement dans un environnement de loisirs de l'ACPL est qu'il s'agit là d'une responsabilité partagée de la collectivité et des partenaires clés. Membre de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés de l'ACCP, l'ACPL croit fermement au développement des collectivités avec des outils pour créer des environnements de loisirs plus sécuritaires.

L'un des outils de l'ACPL est la trousse d'outils de l'initiative Les loisirs en toute sécurité - Sensibilisation à l'action, conçue autour des principes de mobilisation de la collectivité. Cette approche repose sur la conviction que la population locale est la plus apte à régler les problèmes locaux et que les gens soutiennent ce qu'ils contribuent à mettre en place.

Les ressources de la trousse d'outils permettront aux collectivités de se mobiliser et de rehausser leur sensibilisation aux loisirs sécuritaires, d'évaluer leurs besoins et leurs ressources, de mieux comprendre ce que l'on entend par mauvais traitements et harcèlement, d'identifier les partenaires et de les entraîner, de concevoir des stratégies de prévention (politiques, codes de conduite, évaluation des bénévoles, etc.) et de faire profiter le reste du pays de leurs cas de réussite.

Lors du processus d'élaboration, l'ACPL a lancé, en 2004, un projet pilote national et offert du financement à quatre collectivités canadiennes pour tester la trousse d'outils.

En l'espace d'un an, la communauté pilote d'Esquimalt, en Colombie-Britannique, a réussi à faire ce qui suit :

- Organiser des ateliers de sensibilisation avec plus de 100 professionnels en loisir.

- Former et faire certifier un membre de son personnel comme facilitateur dans le cadre du programme ÉduRespect de la Croix-Rouge.
- Élaborer un code de conduite et mettre en place une signalisation dans l'ensemble de ses installations.
- Animer des ateliers sur le programme Les loisirs en toute sécurité dans trois municipalités.
- Améliorer la politique sur la protection des enfants des communautés.
- Préparer une ébauche de politique sur l'intimidation.
- Amener les représentants des organismes communautaires à siéger au comité directeur.
- Obtenir de la commission des loisirs l'engagement de soutenir de façon constante l'initiative Les loisirs en toute sécurité.
- Intégrer les principes sous-jacents de l'initiative Les loisirs en toute sécurité dans les fonctions actuelles du programmeur des services communautaires.

Pour en connaître davantage sur la réussite de l'expérience d'Esquimalt (et sur celle d'autres collectivités), consulter la page Web de l'ACPL à l'adresse www.cpra.ca.

En plus de ces projets pilotes, l'ACPL a organisé plusieurs groupes de discussion dans le but de recueillir de l'information sur la fréquence des mauvais traitements et du harcèlement dans les collectivités canadiennes, et sur les mesures de prévention nécessaires ou déjà en place. Parmi les observations et les expériences signalées par les participants, mentionnons ce qui suit :

- On signale de fréquents incidents de mauvais traitements et de harcèlement lors des activités sportives et récréatives dans les écoles et dans les lieux publics, et ce phénomène est à la hausse.
- Les organismes de loisirs doivent se doter de politiques et de procédures internes afin de mieux réagir devant les mauvais traitements et le harcèlement.
- La violence chez les filles de 12 à 15 ans est en augmentation avec des incidents physiques (batailles au couteau) ou psychologiques (mise à l'écart ou exclusion).

- Les collectivités et les organisations n'ont pas conscience de l'existence des incidents de mauvais traitements ou de harcèlement et, par conséquent, elles n'y réagissent pas, mettant ainsi en danger ces mêmes organisations et la communauté, ainsi que toutes celles et tous ceux qui participent à des activités de loisirs.

Notre rôle

Comme dirigeants de la collectivité, nous avons la responsabilité morale et légale de nous assurer que nos installations, nos bénévoles, nos services et nos programmes sont sécuritaires.

Un environnement de loisirs plus sécuritaire peut offrir des avantages pour la collectivité à divers égards. Selon des études, la participation aux activités de sport et de loisirs contribuent à augmenter l'estime de soi et la confiance en soi, à améliorer la qualité de vie dans les quartiers, et cela offre aux jeunes la possibilité de nouer des liens enrichissants avec leurs pairs, les entraîneurs, le personnel de programme et les bénévoles. Ces avantages servent de tampon contre les facteurs de risque associés au crime et à la victimisation, comme la pauvreté, l'abus de drogue ou d'alcool, la tension familiale et le comportement antisocial.

Cela commence par la sensibilisation...

La sensibilisation est le moyen de mettre en œuvre des changements positifs. Tout récemment, l'ACPL s'est engagée dans un partenariat avec le secrétariat de Sport Pur afin de mettre au point un message-éclair de trois minutes destiné à sensibiliser les gens à l'importance d'un environnement de sports et de loisirs accueillant et sécuritaire, où l'on est à l'abri des mauvais traitements, du harcèlement ou de l'intimidation. Ce message met l'accent sur l'importance de la sensibilisation de la collectivité, de son éducation et de la prévention, et se termine par un appel à l'action. On peut le télécharger gratuitement sur notre site Web à l'adresse www.cpra.ca.

Vous avez le pouvoir de faire en sorte que chaque bénévole, chaque adulte et chaque enfant de votre communauté puisse profiter d'activités de loisirs dans un environnement sécuritaire et favorable.

Pour de plus amples renseignements, contacter l'ACPL à cpra@cpra.ca

POLICE ET SÉCURITÉ, UNE DISTINCTION FLOUE

Par E.R. Nurse, président et PDG, Commissionnaires Canada, Division de Kingston et région

Une véritable « tempête d'événements » frappe les services de police du Canada : les municipalités sont au bord de la rupture en ce qui concerne le coût des services de police, la fréquence des crimes augmente, mettant au défi la capacité de gestion des forces policières, et une crise s'annonce quant au remplacement de la génération des policiers du « baby boom ». La façon dont vont réagir devant cette convergence d'événements celles et ceux qui ont la responsabilité de dispenser des services de police risque d'affecter les opérations policières pendant une bonne partie du 21e siècle.

Ce n'est un secret pour personne que les ressources financières de la plupart des municipalités sont limitées et que les forces de police se trouvent en concurrence avec d'autres services municipaux pour l'augmentation de leur budget, ou même tout simplement son maintien au même niveau. Il est tout naturel, dans une démocratie, que ces débats aient lieu sur la place publique, aussi les points faibles des services de police ne sont-ils un secret pour personne. Les journaux locaux font souvent état des débats entourant le budget de la police. Comme contribuables, nous avons eu tendance à être d'accord sur la nécessité d'augmenter le budget des forces policières, mais nous sommes de plus en plus sceptiques sur l'efficacité avec laquelle ces ressources sont utilisées et nous nous demandons s'il n'y aurait pas de meilleure façon de procéder.

L'explosion des moyens de communication et la soif de produits médiatiques semblent avoir eu pour conséquence la multiplication des reportages judiciaires. Qu'il s'agisse d'un élevage de porcs en C.-B. ou de huit meurtres dans l'Ontario rural, l'image (à tort ou à raison) qu'en garde en général le contribuable est que la criminalité est en hausse. L'âge de l'informatique ne fait qu'ajouter au fardeau d'une police déjà fortement mise à contribution avec des délits allant du vol de machines ATM à l'usurpation d'identité. L'incidence globale de la criminalité n'est certes pas en baisse et de nouveaux types de crimes ingénieux ne cessent d'apparaître.

L'Association canadienne des chefs de police, en collaboration avec l'Association canadienne des policiers, a récemment demandé à PricewaterhouseCoopers de faire une étude qui pourrait servir de véhicule positif de changement dans l'industrie de la police. Les auteurs de cette étude approfondie ont fait appel à toutes sortes d'intervenants. L'une des constatations avait de quoi faire frémir :

« ... le secteur de la police ne sera plus en mesure de s'appuyer sur des méthodes de

recrutement qui dépendent, pour ce faire, d'un bassin adéquat. »

Autrement dit, de moins en moins de Canadiens et de Canadiennes ayant le bon profil souhaitent devenir policiers. Les auteurs de l'étude poursuivent en suggérant des façons de constituer un bassin de recrutement qui permettrait d'améliorer l'efficacité, d'attirer de nouveaux talents, d'améliorer la planification des ressources humaines et les relations patronales-syndicales. Il n'y a ici pas grand-chose de nouveau et on ne peut s'empêcher de penser que tout cela devrait faire partie du cours normal des choses lorsqu'on veut assurer l'efficacité des opérations policières. Qu'apporte de mieux cette étude? Il s'agit, dans les circonstances, d'une étude professionnelle et approfondie, mais qui s'en tient à la « situation interne » et se concentre sur une série d'intervenants qui font partie du paradigme de la police. Il serait temps de s'occuper de « l'extérieur ».

Il existe une autre solution. Au lieu d'essayer de trouver davantage de recrues pour faire à l'avenir le travail que les policiers font aujourd'hui, pourquoi ne pas redéfinir leur tâches actuelles. Les tâches du policier ont évolué avec le temps, de façon discrétionnaire souvent. Il est rare aujourd'hui de les voir patrouiller régulièrement à pied dans les communautés. Serait-ce que le besoin a disparu? Non, ils ont cessé parce qu'on les estimait plus utiles ailleurs. Les policiers d'aujourd'hui sont réticents à exécuter la plupart des tâches qui touchent à l'application de la loi et peut-être ont-ils raison; il y a du travail plus important qui les attend. L'application des règlements municipaux est généralement confiée à d'autres. Ce retrait du champ de la « petite criminalité » ou des « activités non judiciaires » s'est fait au hasard, en réaction à des crises et en toute subjectivité. Qui décide quel type de tâches devrait réellement être de la responsabilité de la police?

Il conviendrait d'examiner le continuum de la criminalité et de déterminer, de façon équilibrée et logique, quelles sont les tâches qui relèvent de la responsabilité première de la police publique. Si on estime, par exemple, que la traversée illégale d'une voie de circulation ou l'arrosage des pelouses au mauvais moment se trouvent à l'extrémité inférieure du continuum, mais que, par contre, l'assassinat collectif se situe à l'autre extrémité, on établit une gradation des crimes et une échelle d'importance qui permettent de savoir qui doit intervenir. Autrement dit, il faudrait définir les interventions réservées aux forces publiques de façon plus réaliste, selon le travail qu'elles font réellement, plutôt qu'en fonction de leur nécessité aux yeux du public. Si, selon le rapport sur les ressources

humaines, il est possible de sous-traiter certaines compétences spécialisées nécessaires pour soutenir les opérations policières, ne peut-on appliquer la même logique pour les tâches que l'on estime avoir moins de valeur ou moins d'importance?

Peu de gens sont prêts à joindre les rangs de la police pour diriger la circulation, surveiller les lieux d'un crime, assurer le transport des prisonniers, veiller à la sécurité des tribunaux, patrouiller les centres d'achats, répondre aux alarmes résidentielles, dresser des constats lors des « accrochages » et faire tout autre travail nécessaire, mais de moindre valeur. Ces tâches ne devraient peut-être plus faire partie du travail de base du policier. Si on définissait plus clairement les services de police en fonction du type de travail confié aux policiers et aux policières et que l'on déléguait les tâches non nécessaires ne faisant pas partie du travail de base et d'une priorité moindre à d'autres, je pense que les policiers pourraient se concentrer davantage sur les choses importantes, que nos impôts seraient mieux dépensés, et que l'on pourrait non seulement améliorer le recrutement, mais également le moral des troupes.

Par le passé, on a essayé à plusieurs reprises de modifier les fonctions du policier. Peut-être n'a-t-on pas insisté sur ce qu'il fallait. La confusion qui existe entre les services de police et les services de protection privés pourrait diminuer si l'on précisait le rôle des uns et des autres. Il faudrait faire une évaluation approfondie qui permette de répondre à la question : « Que devraient faire les policiers? ». La Loi sur les services policiers de l'Ontario de 1999 donne certains indices. Selon cette loi, les cinq principales fonctions du policier sont la prévention du crime, l'exécution de la loi, l'aide aux victimes d'actes criminels, le maintien de l'ordre public et l'intervention dans les situations d'urgence. Si on pouvait quantifier tout ce que l'on entend par là, on aurait déjà une bonne idée de ce qui revient vraiment au policier, et les tâches restantes pourraient être confiées à d'autres ressources. Loin de moi l'idée de prétendre que ce serait facile, mais cela en vaudrait peut-être la peine. Le public tient ses forces de police en très haute estime et leur voue un grand respect. Faire la police dans une démocratie est déjà un exercice assez difficile, et en réexaminant le rôle de la police, en redéfinissant ses tâches, et en écartant les activités qui ne sont pas essentielles, les chefs de police pourraient réaffecter leurs ressources et permettre ainsi aux policiers et aux policières de consacrer plus de temps aux fonctions qui, à l'origine, les avaient attirés vers ce travail.

Et maintenant, qui va ouvrir le bal ?

LA LANGUE DE LA POLICE AU CANADA

poliisi
policía
police
polizei

Par Dorothy Ahlgren Franklin

Le chef Jack Ewatski, président de l'ACCP, a pris la parole comme panéliste invité à l'occasion de la Conférence annuelle de l'Association du Barreau canadien (ABC) à St. John's, le 15 août 2006. Le commissaire Zaccardi, de la Gendarmerie royale du Canada, s'est joint à lui lors d'un atelier intitulé « Les services de police au Canada », dont l'objectif était d'examiner la situation du français dans les services de police dispensés en dehors du Québec.

Le chef Jack Ewatski a commencé son intervention en parlant de la tradition policière dans les collectivités canadiennes et de la confiance de notre société démocratique envers la police. Il a poursuivi son exposé en décrivant le contexte linguistique et social du Canada, selon les rapports de Statistique Canada sur la langue maternelle, la répartition des anglophones, des francophones et des allophones, le profil ethnoculturel de la population, et les tendances de l'immigration et des migrations internes.

En se basant sur les résultats tirés d'une petite enquête auprès des organismes membres de l'ACCP, il a ensuite répondu aux cinq questions posées par l'ABC.

À la première question : « Les services de police font-ils des efforts raisonnables pour dispenser leurs services en français aux collectivités en dehors du Québec? », le chef Ewatski a indiqué que les services de police signalent qu'ils font de gros efforts dans certaines régions du pays, même si la prestation des services en français n'y est pas une obligation selon la juridiction provinciale. Dans d'autres régions, on se contente d'efforts limités, en fonction des circonstances. Certains corps policiers dispensent leurs services dans une autre langue dans le cadre de politiques sans préjugés en matière de police.

La question suivante était : « En quoi consistent ces efforts? ». Pour la police, des services essentiels comme le 9-1-1, la répartition et l'aide aux victimes sont la première priorité. Dans de nombreux services, les postes clés sont désignés bilingues. On mentionne fréquemment la signalisation, les communications publiques et les exposés dans les écoles et auprès des groupes communautaires. Certains services de police ont recours à une ligne linguistique 1-800 afin de s'assurer que la clientèle est servie dans la langue

de son choix. De nombreux services mettent l'accent sur le recrutement de personnel bilingue.

« Quels sont les défis? ». À cette question, on a généralement donné les mêmes réponses. La pénurie de candidates et de candidats bilingues se traduit par une pénurie de personnel bilingue. Les protocoles internes de transfert des policiers et les politiques en matière d'affectation peuvent contrecarrer la capacité de la police d'offrir des services en français dans un secteur de travail particulier. Les services de traduction sont limités, coûteux et entraînent parfois des délais. Dans de nombreuses collectivités en dehors du Québec, l'utilisation du français est en déclin. La connaissance de la langue des peuples autochtones et de celle des néo-canadiens est de fait plus haute dans l'échelle des priorités de la police.

On a posé aux répondants la question : « Quelles initiatives pourraient aider? ». Ils ont suggéré d'accroître la disponibilité de la formation en langue française, d'offrir davantage d'outils et de ressources en français aux policiers et aux policières. À long terme, on préconise d'adopter des politiques gouvernementales coordonnées et qui se renforcent mutuellement en matière de langue. L'insistance sur l'éducation des enfants en français faciliterait le recrutement d'un plus grand nombre d'éléments bilingues dans les corps policiers, ce qui permettrait aux services dépendant du financement public, comme la police, de mieux respecter leurs obligations linguistiques officielles.

Au sujet de la dernière question : « Quelles sont les tendances? », le chef Ewatski a souligné que les services de police du Canada ont deux obligations en matière de langue. La première est de dispenser des services en français là où la Loi l'exige. L'autre, plus pressante du point de vue pratique, découle de trois facteurs interdépendants : la volonté du Canada de bâtir une société inclusive, notre contribution à l'échange de renseignements sur le plan international, et la sécurité du pays face aux menaces mondiales. La deuxième obligation suppose que la police communique avec une population de plus en plus diversifiée du point de vue linguistique, et en obtienne des renseignements. Sans communication, aucune confiance ne peut s'installer, et la confiance est l'assise même de notre sécurité.

La vie en fait des héros, non la mort



Photo Harry De Jong

Par Catherine Starr

En 2000, j'ai assisté à la cérémonie de consécration du monument commémoratif de la police au coin de Queen's Park Circle et Grosvenor à Toronto. J'étais là, parmi les proches des disparus, au milieu d'hommes et de femmes en uniforme, entourée de dignitaires et de particuliers,

venus rendre hommage à ceux et à celles qui avaient perdu la vie dans l'exercice de leur fonction, qui avaient fait le sacrifice ultime pour défendre les droits et les libertés dont nous, le public, jouissons et que nous avons quelquefois tendance à prendre pour acquis.

Je ne savais pas trop, à l'époque, quelle influence ce monument aurait sur ma vie de tous les jours, mon bureau se trouvant au 3e étage de l'immeuble juste en face. C'est ce monument que je vois lorsque je regarde par la fenêtre. Au début, il était entouré de nouveaux parterres et d'arbrisseaux qui, au fil des ans, ont poussé pour constituer un beau et paisible sanctuaire pour ceux et celles qui viennent en visite ou les employés de bureau des immeubles avoisinants qui s'y rendent à l'heure de midi lors des chauds mois d'été. Quelquefois, un simple curieux vient y jeter un coup d'œil et repart aussi vite qu'il est arrivé.

Cependant, je suis souvent étonnée par le nombre de gens qui viennent voir le monument, du matin au soir, dans la chaleur ou le froid, sous la pluie, la neige ou le verglas. Ils viennent à pied ou à bicyclette, et même à cheval. À l'occasion, des agents du détachement à cheval de la GRC viennent jusqu'au monument, cheval et cavalier solennels et dignes comme il se doit. Les visiteurs sont des civils, des adultes ou des enfants, tout autant que des hommes ou des femmes en uniforme. Ils arrivent avec des fleurs ou se contentent de baisser la tête en se souvenant, peut-être, d'un ami, d'un membre de leur famille ou d'un collègue, perdu pour eux

maintenant, sauf dans leur souvenir. On prend des photos et, parfois, une photo reste accrochée au mur. Des bouquets de fleurs de toute taille et de toute forme apparaissent chaque jour. Il n'y a pas d'heures d'ouverture ici, pas de limites ni de barrières, tout le monde est bienvenu. C'est un endroit que

nous devons vénérer et respecter, où nous devrions venir remercier ceux et celles qui s'occupent de nous quand la dissension et les troubles empoisonnent notre vie quotidienne.

Récemment, j'ai eu le loisir d'observer un jeune homme, de toute évidence en train de faire sa course matinale. Il s'est arrêté devant le mur, s'est agenouillé, et a touché une plaque. Il est resté là un bon moment, la tête baissée, la main sur le nom d'un agent tombé en service, peut-être son père, ou son frère. Au bout d'un certain temps, il s'est levé et respectueusement s'est éloigné du monument à reculons, comme si lui tourner le dos aurait été un affront à celles et à ceux qui pour leur communauté et leur famille sont morts en héros. Il a quitté le site du monument et repris sa course. Je me suis assise, toute rêveuse, à mon bureau. J'aimerais que bien plus de gens soient témoins d'une scène aussi touchante. La police mérite notre respect car le travail qu'elle fait n'en est pas un facile, et encore moins quand elle perd un des siens.

Après toutes ces années, les mots me manquent toujours pour décrire le nombre de gens qui viennent voir le monument commémoratif, et même si ces policiers sont disparus, je pense qu'ils veillent toujours sur nous car « La vie en fait des héros, non la mort ».

(« La vie en fait des héros, non la mort » est l'inscription gravée sur le monument commémoratif de la police.)



COALITION POUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS



RENFORCER LES COMMUNAUTÉS CANADIENNES : EXPOSITION NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS

L'ACCP sera l'hôte, du 4 au 6 mars 2007, au Fairmont de Winnipeg, d'une conférence nationale qui offrira aux participants l'occasion d'en apprendre davantage sur la façon dont la prévention du crime par le développement social renforce la sécurité et la santé des communautés.

Les orateurs invités à l'exposition montreront des projets de développement communautaire. Ils aborderont également des sujets comme la sensibilisation du public à la valeur de la prévention du crime par le développement social, les initiatives durables au niveau communautaire, le rôle des décideurs au niveau gouvernemental, des services de police et du secteur privé, et la façon de promouvoir une action nationale en matière de prévention de la criminalité par le développement social.

Les services de police, les divers niveaux de gouvernement, les organisations non gouvernementales nationales, les groupes communautaires et le secteur privé seront tous représentés à cette exposition. Le programme est conçu de façon à laisser amplement de temps à la discussion et à l'échange d'information.

Les frais d'inscription sont de 325 \$, plus la TPS, et l'espace est limité. Pour de plus amples renseignements sur la conférence, consulter le site Web de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés à l'adresse www.cacp.ca ou appeler le chargé de projet de la Coalition au (613) 526-3679.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

1er décembre 2006 Réunion du Comité exécutif de l'ACCP Vancouver	2 décembre 2006 Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP Vancouver	18-20 janvier 2007 Réunion du Comité de modification des lois Toronto (Ontario)	14-16 février 2007 Reboot Communications 8e Congrès annuel sur la sécurité et la vie privée – Gestion de l'identité et protection de l'information dans un monde numérisé...Pouvons-nous relever le défi
3-4 mars 2007 Réunion du Comité exécutif et du Conseil d'administration de l'ACCP Winnipeg (Manitoba)	4-6 mars 2007 Conférence du Comité de prévention du crime : « Renforcer les communautés canadiennes : exposition nationale sur la sécurité, la santé et le bien-être des communautés » Winnipeg (Manitoba)	9 mars 2007 Téléconférence du Comité de modification des lois	1-3 avril 2007 Conférence sur les ressources humaines : Changement social et police Victoria (Colombie- Britannique)
3 avril 2007 Réunion du Comité des ressources humaines Victoria (Colombie- Britannique)	23-24 avril 2007 Reboot Communications : 6e Congrès annuel sur la sécurité du public à l'échelle internationale et la lutte contre le terrorisme Québec (Québec)	Avril 2007 (date à confirmer) Symposium national de l'ACCP sur la circulation Chilliwack (Colombie- Britannique)	6-8 mai 2007 Conférence canadienne sur le leadership des cadres de gestion professionnels – Préparer l'avenir Toronto (Ontario)
17-19 mai 2007 Réunion du Comité de modification des lois Québec (Québec)	3-5 juin 2007 Conférence du Comité des ressources humaines de l'ACCP et de l'Association canadienne des intervenants en formation policière Chilliwack (Colombie-Britannique)	15 juin 2007 Téléconférence du Comité de modification des lois	19-22 août 2007 Conférence annuelle de l'ACCP Calgary (Alberta)